

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **3 février 2014**

Décision n° **B-2014-4988**

commune (s) :

objet : Fabrication d'outils de curage et d'exploitation des réseaux d'assainissement et d'ouvrages annexes -
Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 janvier 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 4 février 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à Mme Laurent), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), Besson (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à M. Crédoz), Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), M. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Mme Peytavin, MM. Julien-Laferrrière, Sangalli.

Absents non excusés : Mme Domenech Diana, MM. Daclin, Calvel, Arrue, Passi, Sécheresse, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 3 février 2014**Décision n° B-2014-4988**

objet : **Fabrication d'outils de curage et d'exploitation des réseaux d'assainissement et d'ouvrages annexes - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 janvier 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La gestion et l'entretien des réseaux d'assainissement de la Communauté urbaine de Lyon nécessitent l'utilisation d'outils adaptés et mécanisés dont font partie les vannes cycliques.

D'autres équipements particuliers sont également utilisés (supports de vanne, obturateurs à membrane, clapets, trappes de vidange).

La fabrication de ces outils nécessite l'intervention de spécialistes (travail de l'inox, soudure aluminium).

Pour ce faire, une procédure adaptée a été lancée en application des articles 144-III-a et 146 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la fabrication d'outils de curage et d'exploitation des réseaux d'assainissement et d'ouvrages annexes.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande conformément à l'article 169 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 20 000 € HT, soit 24 000 € TTC et maximum de 80 000 € HT, soit 96 000 € TTC pour la durée ferme du marché. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour les périodes de reconduction.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant de l'entité adjudicatrice, par décision du 4 décembre 2013, a classé première l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, et choisi l'entreprise INEO RESEAUX EST.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour la fabrication d'outils de curage et d'exploitation des réseaux d'assainissement et d'ouvrages annexes et tous les actes y afférents, avec l'entreprise INEO RESEAUX EST pour un montant annuel minimum de 20 000€ HT, soit 24 000 € TTC, et maximum de 80 000 € HT, soit 96 000 € TTC pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe de l'assainissement - exercices 2014 à 2018 - compte 6152 de la section d'exploitation - opération n° 2P19O2178.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 février 2014.